

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 12 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BERGERET Pierre, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, MARGERI Marielle, MEJAT Yves, PECHARD Katia, RANC Julien, SCHUTZ Claire, VERNET Cédric,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 9 (CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, HACHANI Yohann donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, KALITA Matthieu donne pouvoir à JANNIN Pierrick, MONTOYA Marc-Antoine donne pouvoir à BERGERET Pierre, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, RIO Jean-Baptiste donne pouvoir à GAUTIER Eric).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 1 (CONTREL Nathalie)

Le secrétariat a été assuré par : Francis GANDON

Objet : Présentation du Plan de baisse de consommation de l'énergie de la Commune de Tassin la Demi-Lune

Vu le rapport joint présentant le plan de baisse de consommation de l'énergie de la Commune de Tassin la Demi-Lune ;

Considérant que la Commune de Tassin la Demi-Lune conduit depuis deux ans une refonte importante de ses marchés énergétiques, en complément d'un plan global de rénovation énergétique des bâtiments ;

Considérant qu'une présentation du plan de baisse de consommation de l'énergie de la Commune de Tassin la Demi-Lune a été faite aux conseillers municipaux, en séance publique, le mercredi 12 octobre 2022 ;

Considérant que le plan de baisse de consommation de l'énergie de la Commune de Tassin la Demi-Lune prévoit la mise en place immédiate de mesures d'urgence et s'engage sur le moyen et long terme dans une réduction constante de sa consommation énergétique ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du plan de baisse de consommation de l'énergie de la Commune de Tassin la Demi-Lune ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait en séance le : 12 octobre 2022

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **21 OCT. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le **21 OCT. 2022**

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune



Francis GANDON
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.